

REPUBLIQUE
FRANCAISE

REGION AUVERGNE
RHÔNE-ALPES

DEPARTEMENT
DE LA HAUTE-LOIRE

ARRONDISSEMENT
D'YSSINGEAUX

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MONTFAUCON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept février,
A 20 h 00, le Conseil Communautaire
s'est réuni en séance ordinaire et publique
à Dunières (pôle des associations),
sous la présidence de M. Bernard SOUVIGNET, Président.
(Secrétaire de séance : Catherine MARCON)

Nombre de membres :

En exercice : **24**

Présents : **19**

Ayant pris part au vote :
(vote public) : **22**

- o Pour : **22**
- o Contre : **0**
- o Abstention : **0**
- o Blanc : **0**
- o Nul : **0**

Présents : MM. DURIEUX Pierre, GRANGE Jean-Paul, GOUY Pascal, VALLAT Robert, MOULIN Christophe, SABY François-Régis, MOUNIER Lucien, JURY Gilles, SOUVIGNET Bernard, TOURON Jean-Marc, PEYRARD Guy, SANTY Jean-Pierre, BERTHOLON Michel, POINAS Jean-Michel et Mmes MARCON Catherine, MEYNET Isabelle, MOUNIER Emeline, DREVET Hélène et SOUTRENON Maryline.

Excusée : Mme MASSARDIER Céline.

Absent : M. CELLE Hubert.

Pouvoirs : Mme JAMES Marie-Laure a donné pouvoir à M. SABY François-Régis.

Mme DURIEUX Gladys a donné pouvoir à M. POINAS Jean-Michel.
M. PEYRARD Nicolas a donné pouvoir à M. SOUVIGNET Bernard.

Date de convocation :

Le 22 février 2023

Date d'affichage :

Le 22 février 2023

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

- après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'année 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, les comptes de gestion des différents budgets de la Communauté de Communes (budget principal ; budget annexe zone du Cantonnier ; budget annexe zone d'Aulagny ; budget annexe zone de la Chavana ; budget annexe zone des Lardons ; budget annexe ateliers industriels et budget annexe maisons médicales) dressés par le receveur (M. Laurent SAMUEL) accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,
- après s'être fait présenter les comptes administratifs des différents budgets susmentionnés de la Communauté de Communes de l'exercice 2022,
- après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis, et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

DELIBERATION N° :
DC/2023-02-27/03

OBJET DE LA SEANCE :
Comptes de Gestion

Année 2022

AR Prefecture

043-244300307-20230227-DC2023022703_1-DE
Reçu le 10/03/2023

- considérant que les comptes pour les différents budgets susmentionnés de la Communauté de Communes au titre de l'exercice 2022 sont exacts,
- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,
- et avant le vote des comptes administratifs 2022 des différents budgets de la Communauté de Communes,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré sans débat contradictoire et à l'unanimité des suffrages exprimés :

- déclare que les comptes de gestion des budgets susmentionnés dressés pour l'exercice 2022 par le receveur (M. Laurent SAMUEL), visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,
Bernard SOUVIGNET - Président,



AR Prefecture

043-244300307-20230227-DC2023022703_1-DE
Reçu le 10/03/2023

*Certifié exécutoire par transmission
en Sous-Préfecture d'Yssingaux le*

Affichage et publication effectués le